

COMPTE 2016–VERSION RÉVISÉE

FORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET SUR L'ÉQUITÉ À L'INTENTION DES MEMBRES

25 000 \$

Ce compte, créé à la RAAP 2021, découlant de la recommandation du Conseil provincial vise à appuyer les membres qui désirent recevoir une formation sur la lutte contre le racisme et sur l'équité.

La résolution se lit comme suit : que le Comité des finances mette en place une ligne de financement afin de fournir aux membres une aide financière sur demande pour couvrir les coûts des membres qui désirent rehausser leur expertise en matière de lutte contre le racisme et d'équité, au moyen de cours ou d'ateliers en plus de ceux qui sont offerts par OSSTF/FEESO et (ou) le CTC, dont les critères seront déterminés en consultation avec le Groupe de travail consultatif en matière d'équité.

LIGNES DIRECTRICES

1. Ce compte est accessible par les membres pour le remboursement des dépenses liées à la formation sur l'équité et (ou) la lutte contre le racisme.
2. Avant la RAAP, chaque année, la somme totale offerte à tout membre est à concurrence de 400 \$, selon le principe du premier arrivé, premier servi. Après la RAAP, tout solde des fonds sera distribué sur la base du premier arrivé, premier servi (sur demande) et ne dépassera pas 800 \$ pour l'année, à tout membre.
3. L'événement doit avoir lieu avant le 30 juin 2024.

REMARQUE :

4. Le financement n'est offert que pour couvrir les coûts de l'inscription à l'atelier ou les frais du cours et le matériel nécessaire. Le financement NE COUVRE PAS le coût du temps de libération. Bon nombre d'employeurs permettront à leur personnel de participer à de tels événements moyennant un avis suffisant, et les membres sont encouragés à se prévaloir de ces occasions. Toutefois, veuillez noter que le financement ne couvre pas le temps de libération.

DEMANDE

1. Les demandes doivent être soumises avant, mais au plus tard le 1^{er} juin 2024.
2. Inclure un exemplaire du programme/des grandes lignes de l'événement/du cours.
3. Faire parvenir la demande et une liste de dépenses à : Jennifer Seif (jennifer.seif@osstf.ca).

PAIEMENT

1. Au terme de formation, les membres devraient télécharger la liste complète de leurs dépenses par le biais de la section réservée aux membres du site Web provincial, ainsi qu'un exemplaire de la lettre d'approbation et tous les relevés de dépenses et reçus.

Se rendre à : www.osstf.on.ca -> Login -> Member Login -> My OSSTF -> Tools -> Expenses -> Expense Vouchers

2. Le paiement sera effectué directement au membre, par l'intermédiaire du trésorier provincial, Jeff Denys.

